



Ville de Bouxwiller

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 5 mars 2020

Conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27 Présents : 20 Procurations : 3

Sous la Présidence de M. Alain JANUS, Maire

Présents : M. HEINTZ Marc, 1^{er} Adjoint - Mme ROTH Ruth, 2^e Adjointe - M. TOUSSAINT Daniel, 3^e Adjoint - Mme LAPORTE Véronique - M. LE GOFF Jean-Charles - M. MICHEL Patrick, Maire-délégué d'IMBSHEIM - M. FATH Stéphane - Mme GATAUX Nathalie - Mme GUNTHER Joëlle - Mme HAMM Danielle - M. HUMANN Marcel - Mme JACKY Sylvie - M. LANG Jérôme - Mme MEHL Louisa - M. MEYER Marc - Mme ÖZDEMIR Fatma - Mme SCHWEITZER Laetitia - M. SUTTER Mathieu - M. VEIT Bernard

Madame ÖZDEMIR Fatma est arrivée au point 6.

Membres absents excusés : M. MEISS Alain (procuration à Alain JANUS) - Mme CHRIST-DAPP Marie-Christine (procuration à Ruth ROTH) - Mme REIXEL Anny (procuration à Patrick MICHEL) - Mme SIEFER Astride

Membres absents non excusés M. RIEHL Marc - M. FRITSCH Daniel - Mme MEHL Elodie

Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Sylvie Jacky est désignée en qualité de secrétaire de séance et chargée à ce titre de la rédaction du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal.

Point 2 : Compte-rendu de la séance du 13 février 2020

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 février 2020.

Monsieur Patrick Michel relève qu'au Point 3, dans la déclaration d'intention d'aliéner n°008, le lieu-dit sur lequel se situe le terrain ayant fait l'objet d'une préemption est « Bastberg » et non « Sundhalt ».

Avec cette précision, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point 3 : Déclarations d'intention d'aliéner

1) Dossier N° 0012 : Bâti 9, Boulevard Koch à Bouxwiller

* Section : 11

* Parcelle : 23

* Superficie totale : 62,47 ares

* Prix de vente : 360 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

2) Dossier N° 0013 : Non bâti Lieu-dit "Schelmenkirchhof" à Imbsheim

* Section : 219/25

* Parcelle : 50

* Superficie totale : 5,65 ares

* Prix de vente : 1 695 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Point 4 : Taux d'imposition des contributions directes 2020

Conformément à la position qui avait été proposée en Débat d'Orientations Budgétaires le 13 février 2020, puis en Commission des Finances du 25 février 2020, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des contributions directes pour l'exercice 2020 et de les maintenir tel que précisé dans le tableau ci-dessous :

	Taux 2019	Taux 2020
Taxe d'habitation	14,13 %	14,13 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,86 %	14,86 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	50,08 %	50,08 %

Point 5 : Cotisation au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin

Pour 2020, le montant de la cotisation au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin s'établit comme suit :

	Base	Agents	Total
CNAS	225	49	11 025,00
Garanties Obsèques	39,2	48	1 881,60
TOTAL			12 906,60

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de verser la somme de 12 906,60 € au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin, pour les cotisations 2020 au CNAS et à la garantie obsèques.

Point 6 : Budget 2020

Monsieur le Maire rappelle que la présentation des budgets primitifs 2020 a été précédée par un Débat d'Orientations Budgétaires, qui s'est tenu le 13 février 2020 et par une étude approfondie en Commission des Finances le 25 février 2020. Il soumet au Conseil Municipal les grandes orientations de ces budgets :

A. Gestion générale

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires, il avait été proposé que le budget 2020 ne prévoie que les dépenses et recettes de fonctionnement, ainsi que les dépenses et recettes d'investissements déjà engagées et quelques dépenses d'investissements obligatoires ou nécessaires. Le Conseil Municipal décide donc d'adopter un budget d'investissement excédentaire, laissant à l'équipe municipale prochaine, des marges de manœuvre lui permettant de développer des projets qui lui sont propres.

Sur proposition de Monsieur Daniel Toussaint, Adjoint au Maire délégué aux finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2020 arrêté aux chiffres suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses	4 168 000,00 €
Recettes	4 168 000,00 €

Section d'investissement

Dépenses	1 580 600,00 €
Recettes	1 854 950,00 €

Ce budget d'investissement excédentaire laisse un solde positif de 274 350,00 € disponibles pour que la prochaine équipe puisse développer des projets.

B. Service de l'eau

Sur proposition de Monsieur Daniel Toussaint, Adjoint au Maire délégué aux finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2020 du Service de l'Eau arrêté aux chiffres suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses	172 100,00 €
Recettes	172 100,00 €

Section d'investissement

Dépenses	235 500,00 €
Recettes	235 500,00 €

C. Service de l'Assainissement

Sur proposition de Monsieur Daniel Toussaint, Adjoint au Maire délégué aux finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2020 du Service de l'Assainissement arrêté aux chiffres suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses	1 068 600,00 €
Recettes	1 068 600,00 €

Section d'investissement

Dépenses	3 806 000,00 €
Recettes	3 806 000,00 €

D. Lotissement les Coteaux

Sur proposition de Monsieur Daniel Toussaint, Adjoint au Maire délégué aux finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2020 du Lotissement Les Coteaux arrêté aux chiffres suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses	180 663,20 €
Recettes	180 663,20 €

Section d'investissement

Dépenses	361 326,40 €
Recettes	361 326,40 €

E. Zone Industrielle Est

Sur proposition de Monsieur Daniel Toussaint, Adjoint au Maire délégué aux finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2020 de la Zone industrielle Est arrêté aux chiffres suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses	178 584,56 €
Recettes	178 584,56 €

Section d'investissement

Dépenses	160 569,12 €
Recettes	160 569,12 €

Point 7 : Avenant au marché de travaux de réhabilitation de l'assainissement non collectif sur les Communes de Riedheim et Bouxwiller

Le marché des travaux d'assainissement qui se sont déroulés rue de la Chancellerie, rue des Mines et Chemin du Schelmenkopf à Riedheim a nécessité un avenant détaillé dans le tableau ci-dessous :

Avenant n°1

Entreprise GCM		
	Montants HT	Montants TTC
Montant initial du marché	384 885,95	461 863,14
Montant de l'avenant n°1 (8,85 %)	34 050,30	40 860,36
Montant total	418 936,25	502 723,50

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention (Jérôme Lang), autorise le Maire à signer cet avenant.

Point 8 : Avenant au marché de travaux de rénovation de l'église catholique

Dans le cadre des travaux de rénovation de l'église catholique, un avenant avec l'entreprise *Rauscher Tailleurs de pierre et Maçon* avait été approuvé par le Conseil Municipal du 12 décembre 2019.

Le contrôle de légalité a stipulé qu'il n'était pas possible de valider la délibération telle qu'elle était présentée, car elle laissait croire que le montant de l'avenant, calculé en intégrant une option initialement budgétisée, était de 135,32 % (un tel montant dépasse les plafonds réglementaires). Il nous a proposé de rédiger l'avenant de la manière suivante :

Rauscher Tailleur de Pierre & Maçon		
Avenant n°1	Montants HT	Montants TTC
Montant initial du marché	30 966,72	37 160,06
Montant de l'option du marché retenue dans le cadre de la reprise des escaliers rue des Mines et rue Schattenmann	36 574,10	43 888,92
Montant du marché option incluse	67 540,82	81 048,98
Montant de l'avenant n°1 (7,82 %)	5 285,00	6 342,00
Montant total du marché	72 825,82	87 390,98

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cet avenant. Cette délibération annule et remplace celle du 12 décembre 2019.

Point 9 : Réalisation de travaux d'adduction d'eau potable rue de Riedheim – rue de la Faisanderie – Rue du Vignoble

Des travaux de voirie sont prévus en 2020 rue de Riedheim, rue de la Faisanderie et rue du Vignoble. Or le réseau d'eau potable est vétuste dans ce secteur. Il est donc conseillé de profiter de ces travaux pour le renouveler.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux est le suivant :

Travaux d'adduction d'eau potable rue de Riedheim, rue du Vignoble, rue de la Faisanderie	
Dépenses	
Travaux d'adduction en eau potable	107 855 €
Maîtrise d'œuvre	3 775 €
Imprévus	11 163 €
Total dépenses	122 793 €
Recettes	
Agence de l'Eau Rhin Meuse	24 558.60 €
Ville de Bouxwiller	98 234.40 €
Total recettes	122 793 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à signer les marchés liés à ce projet,
- Autorise le Maire à signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,
- Autorise le Maire à solliciter les subventions inhérentes ce projet.

Point 10 : Installation d'un échangeur de récupération d'énergie en vue de chauffer les locaux techniques de la nouvelle station d'épuration de Bouxwiller

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Point 11 : Demande de subvention de l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole de Bouxwiller (APEEB) pour le Carnaval des enfants

En raison de l'annulation du carnaval, ce point est retiré de l'ordre du jour.

Point 12 : Demande de subvention d'investissement de la Paroisse protestante

La Paroisse protestante a effectué des dépenses d'investissement en 2019 à hauteur de 6 206,00 €.

Le Conseil Municipal décide de verser à l'association du Foyer protestant une subvention d'investissement de 620 €, à l'unanimité, moins une abstention (Louisa MEHL).

Point 13 : Modification des tarifs de droit de place

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier la délibération du 16 juin 2016 (par l'instauration d'un droit de place pour les cirques et une hausse du tarif de la caution qui leur est demandée), tel que détaillé dans le tableau ci-dessous.

	Tarifs CM du 16-juin-16	Tarifs CM du 05-mars-20
Caution pour un cirque	100,00 €	200,00 €
Droit de place pour un cirque petit chapiteau (inférieur à 200 places)	---	100,00 €
Droit de place pour un cirque grand chapiteau	---	200,00 €

Ces tarifs s'entendent forfaitairement pour une durée maximale d'une semaine renouvelable.

Point 14 : Embauche d'un stagiaire

Le Musée du Pays de Hanau présente l'histoire d'un territoire qui était, jusqu'à la Révolution, transrhénan, qui présente de forts liens avec le patrimoine historique allemand proche et notamment la région de Kehl. En outre, la Ville de Bouxwiller est jumelée avec celle de Babenhausen. Le Musée reçoit déjà des visiteurs allemands en individuel et en visites guidées. Il dispose d'un dépliant rédigé en allemand, à destination des groupes.

En vue de développer la fréquentation du public allemand au Musée et de satisfaire au mieux cette clientèle, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins une abstention (Daniel Toussaint), d'embaucher un stagiaire, pour une durée maximum de quatre mois à temps plein, dont la mission répond aux objectifs suivants :

- identifier les attentes et habitudes du public allemand,
- établir un plan de communication spécifique, en lien avec la chargée de communication, à destination du public allemand,
- réaliser de nouveaux outils de promotion à destination du public allemand,
- monter un partenariat avec le Musée de Kehl.

Ce stagiaire sera indemnisé selon la réglementation en vigueur.

Point 15 : Subvention Sports Réunis Ingwiller Bouxwiller

Les joueurs des SRIB se sont qualifiés pour les quarts de finale de la coupe de France des clubs de niveau départemental de handball, qu'ils joueront le week-end de Pâques à Villefranche-sur-Saône.

Afin d'aider l'équipe à financer le voyage, le Conseil Municipal décide par 20 voix pour et trois voix contre, de verser au SRIB une subvention exceptionnelle de 500 €. Les trois conseillères municipales qui ont voté contre (Nathalie Gataux, Danielle Hamm et Sylvie Jacky) jugent que ce montant n'est pas suffisant.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,